

DÉPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
TREBEURDEN

POLICE GENERALE

INTERDICTION TEMPORAIRE DE
CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TREBEURDEN

VU le Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212 à L.2213;

CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures dans l'intérêt de la sûreté et de la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer le sens de la circulation au cours du déroulement de l'épreuve sportive du **semi-marathon «les 20 kms de la côte de Granit Rose»** organisée le **dimanche 23 juillet 2023** par l'A.S.P.P.T.;

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion de l'arrivée du semi-marathon «les 20 Kms de la côte de Granit Rose», les rues suivantes seront interdites à la circulation des véhicules dès 09h30, le dimanche 23 juillet 2022 et ce jusqu'à la fin de l'épreuve.

- «r la rue de Trozoul (de la place de Crec'h Herry au Castel)
- «r la corniche de Goas-Treiz
- «r La rue de Kergonan
- «r le descente du Runigou

ARTICLE 2 : Les véhicules de secours sont autorisés à emprunter le couloir dans les deux sens, la rue de molène et la venelle de chra rouz.

ARTICLE 3 : Le stationnement des véhicules est interdit, **dès 22 heures 00, le samedi 22 juillet 2023** et ce jusqu'à la fin de l'épreuve. :

- "" Rue de Trozoul dans son ensemble (de la place de Crec'h Herry à la maison de la mer)
- "" l'esplanade du port (moitié Sud)
- «r les places de stationnement longeant le jardin public de ker nelly , rue de Kergonan dans son ensemble

.... / ...

ARTICLE 4 : Les véhicules en provenance de LANNION, désireux de se rendre à TREGASTEL ou PERROS-GUIREC, devront obligatoirement emprunter le CD 6 en direction de PLEUMEUR-BODOU.

ARTICLE 5 : Les barrières et les panneaux réglementaires de signalisation seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la Loi.

TREBEURDEN, le 21 Avril 2023

, Madame le Maire,
Bénédicte BOIRON,

